

ASSOCIATION AH
1 Bis Chemin du Torey 69340 FRANCHEVILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2025 ou 26 JUIN 2025

Projet de résolutions

Résolution N°1

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du Rapport d'activité et de gestion sur les comptes annuels de l'exercice 2024, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs.

Résolution N°2

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est créditeur de 3 970 euros. Elle décide d'affecter :
3 970 euros au report à nouveau dont le montant passera à 44 711 euros.

Résolution N°3

L'Assemblée Générale prend acte de l'augmentation de 3% au 01/01/2026 des cotisations totales TTC des adhérents au contrat HODEVA PREVOYANCE TNS et HODEVA PREVOYANCE PRO (à l'exception des adhérents ayant souscrit en 2025) et des augmentations techniques qui seront annoncées par l'assureur au mois de septembre 2025 conformément à l'article "COTISATION-MODIFICATION-REVISION-RESILIATION" des Conditions Générales du contrat.

Résolution N°4

L'Assemblée Générale prend acte de la modification du gestionnaire du contrat intervenue en septembre 2023 et de la participation aux investissements informatiques annuels prévus et conformes au budget 2025.

Résolution N°5

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres.